

# SÉANCE DU 19.12.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

## PRÉSENCES

### Bourgmestre:

Marc RIES,

### Échevins:

Marie-Claire RUPPERT,  
Olafur SIGURDSSON,

### Conseillers:

Claude BODEN,  
Marc BOSSELER,  
Reinhold DAHLEM,  
Hugo DA COSTA,  
Fernande KLARES-GOERGEN,  
Patrick LAMHÈNE,  
Jean-Pierre MEISCH,  
Lynn ZOVILÉ,

### Secrétaire communal:

Steph HOFFARTH.

## Séance à huis clos (1 point):

### A. AFFAIRES DE PERSONNEL:

#### a. Démission volontaire du receveur communal.

Le conseil communal décide d'accorder la démission honorable de ses fonctions à un fonctionnaire communal, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Séance publique (21 points):

### 1. AFFAIRES DE PERSONNEL:

#### 1.1. Désignation d'un receveur communal intérimaire.

Suite à la démission du receveur communal, le conseil communal décide de nommer un fonctionnaire communal B1 auprès de la recette communale, en tant que remplaçant et receveur intérimaire, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Deutsche Übersetzung:



# Recette communale

#### 1.2. Crédit de poste de salarié à tâche manuelle de la carrière « C ».

Le conseil communal procède à la création du poste en question, ceci suite au changement de carrière prévu par les dispositions du contrat collectif actuellement en vigueur.

## 2. COMPTABILITÉ ET FINANCES:

### 2.1. Office Social CENTREST : Approbation du budget rectifié 2025 et du budget 2026.

Le conseil communal décide d'approver le budget rectifié 2025 et le budget 2026 de l'office social CENTREST, tel que proposé.

### 2.2. Subsides accordés dans le cadre de «Betzder hëlleft».

Le conseil communal décide d'accorder les subsides dans le cadre de «Betzder hëlleft» tels que proposés en sa séance de travail du 5 décembre 2025:

ASSOCIATIONS	2025
AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE ET DU NEPAL	4.000,00 €
AIDE AUX ENFANTS HANDICAPES DU GRAND-DUCHE	300,00 €
ALAN ASBL - MALADIES RARES LUXEMBOURG	300,00 €
AMBULANZ WONSCH - LESCHT ERENNERUNG SCHAFEN	2.000,00 €
AMICALE INSTITUT ST. JOSEPH BETZDORF	300,00 €
APEMH - ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS MENTALEMENT HANDICAPES	300,00 €
COOPERATION NORD-SUD ASBL	2.000,00 €
ECPAT	2.000,00 €
EEN HERZ VIR STREUNER ASBL	2.000,00 €
EL SALVADOR FONDATION LUXEMBOURG	300,00 €
EUROPA DONNA LUXEMBOURG	2.000,00 €
FEBLUX - FIR EFFENTLECH BIBLIOTHEIKN ASBL	300,00 €
FIR D'KANNER A LATAINAMERIKA	2.000,00 €
FLEEGEELTEREN LETZEBUERG	300,00 €
FONDATION JEAN HAMILIUS JUNIOR	2.000,00 €
FONDATION LETZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG	2.000,00 €
FONDATION PARTAGE LUXEMBOURG	4.000,00 €
HANDICAP INTERNATIONAL	4.000,00 €
HUT - Hëllef um Terrain	4.000,00 €
LANDJUGEND DIKKRICH	300,00 €
LE SOLEIL DANS LA MAIN ONG	4.000,00 €
LES AMIS DU GAMBIE	2.000,00 €
LES AMIS DU TIBET	2.000,00 €
LETZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN	2.500,00 €
LIGUE MEDICO-SOCIALE	1.710,00 €
LITTLE ANGELS	2.150,00 €
LUXROLLERS	300,00 €
MEDECINS DU MONDE	1.140,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES ASBL	4.000,00 €
MEMOSHOAH LUXEMBOURG	300,00 €
NATUR & EMWELT	300,00 €
NOEL DE LA RUE ASBL	2.000,00 €
ONGD GUIDEN A SCOUTEN - FNEL	4.000,00 €
PADEM ASBL	2.000,00 €
PLOOSCHTER PROJET	300,00 €
ROKKU MI ROKKA	2.000,00 €
SCAP	2.000,00 €
SECURITE ROUTIERE	300,00 €
SOS DETRESSE	300,00 €
TUKWATANIISE	2.000,00 €
UGDA - UNION GRAND DUC ADOLPHE	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>70.000,00 €</b>

## 2.3. Approbation de subsides à des associations locales.

Le conseil communal décide d'attribuer un subside extraordinaire pour l'année 2024 aux associations locales suivantes:

	Montant alloué 2024
<b>Menster Musek</b>	3.572,98 €
<b>FC Syra Mensdorf</b>	29.130,74 €

## 3. Approbation du budget rectifié 2025 et budget 2026.

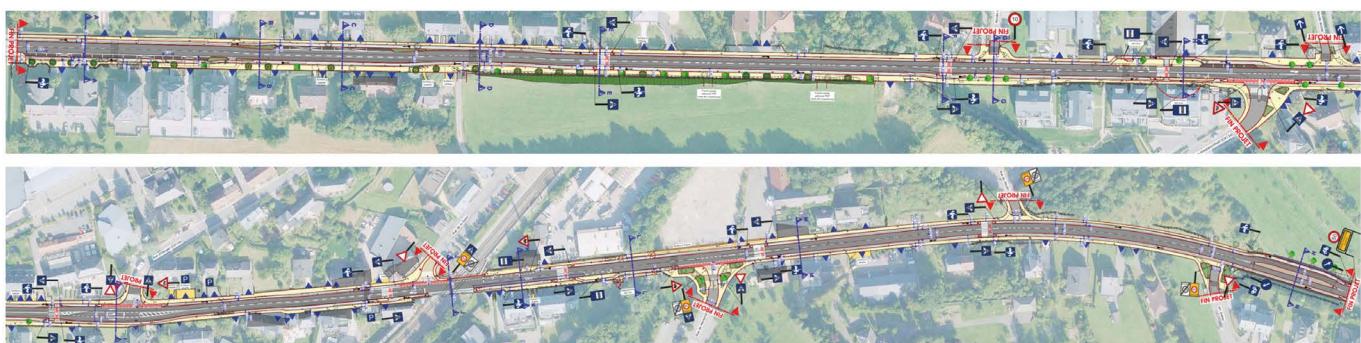
Le conseil communal approuve le budget rectifié 2025 et le budget 2026.



## 4. DEVIS:

### 4.1. Réaménagement de la N1 à Roodt/Syre – Promotion de la mobilité active.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établis par l'Administration des Ponts & Chaussées, concernant le réaménagement de la N1 à Roodt/Syre – Promotion de la mobilité active, au montant de 4.945.900 €.



## 5. CONSEIL COMMUNAL:

### 5.1. Réaménagement de la N1 à Roodt/Syre – Promotion de la mobilité active – Motion contre le projet tel que présenté par l'Administration des Ponts & Chaussées, concernant le non-respect relatif à l'introduction d'une zone 30 km/h aux abords du campus scolaire à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide de se prononcer contre le projet de réaménagement de la N1 à Roodt/Syre tel que présenté par l'Administration des Ponts & Chaussées. Le projet ne prévoit pas la réduction de la vitesse maximale à 30 km/h aux abords du campus scolaire, comme cela a été recommandé à plusieurs reprises et confirmé par le Ministre de la Mobilité en 2020. Le conseil souligne l'importance de la sécurité autour du campus scolaire.

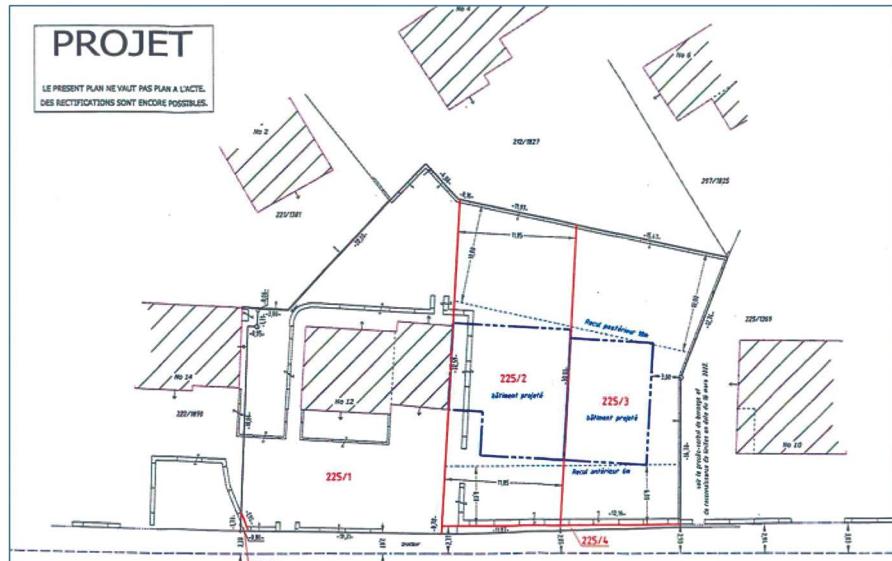
## 5.2. Décision de principe quant à la réservation de lits pour le compte de la commune de Betzdorf au Centre Intégré pour Personnes Agées à Junglinster.

Le conseil communal décide, en tenant compte de l'évolution démographique de Betzdorf, d'approuver la proposition de réserver 5 lits supplémentaires au Centre Intégré pour Personnes Âgées (CIPA) à Junglinster pour les besoins de la commune de Betzdorf.

## 6. PAG / PAP / LOTISSEMENTS :

## 6.1. Demande de prolongation du délai de réalisation du lotissement « route de Luxembourg », sis à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide d'accorder la demande de prorogation du délai de 36 mois, ceci pour 1 année.



## 7. RÈGLEMENTS COMMUNAUX:

## 7.1. Modification du règlement-taxe communal et des dispositions techniques relatifs à la gestion des déchets.

Le conseil communal décide d'approuver le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets, ainsi que les dispositions techniques y afférentes, telles que proposées par le service technique, afin de permettre une gestion couvrant les coûts.

## 7.2. Modification du règlement

communal portant allocation de subsides aux parents d'enfants âgés de 0 à 36 mois révolus et aux personnes incontinentes à titre de participation aux frais d'élimination de couches et à titre de participation à l'utilisation de couches lavables.

Suite à l'adaptation des taxes en matière de gestion des déchets (cf. point 07.01. ci-avant), le conseil communal décide d'adapter le subside aux parents d'enfants âgés de 0 à 36 mois révolus et aux personnes incontinentes à titre de

participation aux frais d'élimination des couches et à titre de participation à l'utilisation de couches lavables, en le portant de 4 € à 5 € par mois et par personne.

### 7.3. Fixation du prix de vente des boissons et petites collations lors des manifestations culturelles.

Le conseil communal approuve la fixation des prix de vente des boissons et petites collations lors des manifestations culturelles organisées par la commune, comme suit :

## Tarification des prix de vente des boissons

Catégorie	Produit	Prix de vente
BA	Bière type 1	3,50€
BA	Bière type 2	4,00€
BA	Bière type 3	4,50€
BA	Bière type 4	5,00€
BA	Vin rouge	6,00€
BA	Vin blanc	6,00€
BA	Vin rosé	6,00€
BA	Crémant	7,00€
BA	Apéro mix	8,00€
BA	Cocktail type 1	8,00€
BA	Cocktail type 2	10,00€

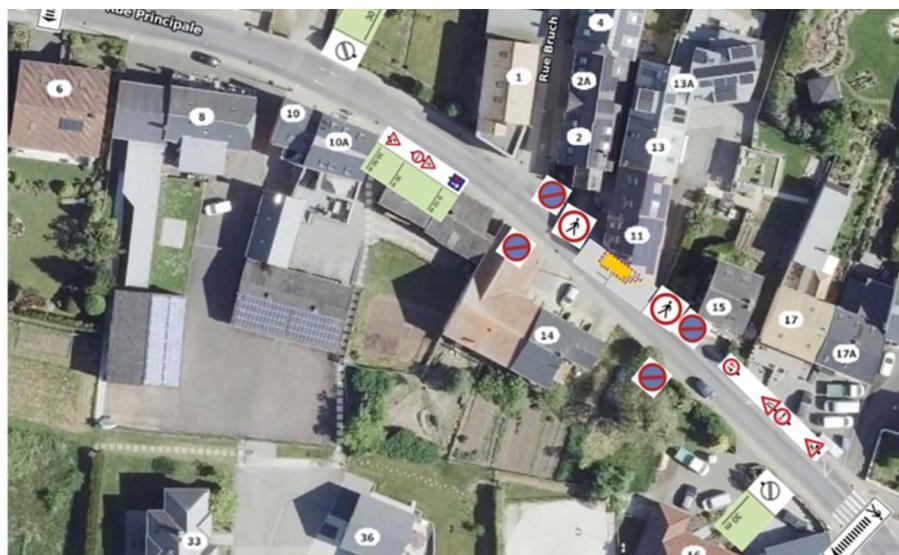
BA	Cocktail type 3	12,00€
BA	Digestif	8,00€
BNA	Eau minérale	2,00€
BNA	Eau minérale pétillante	2,00€
BNA	Jus de fruits (conv.)	2,50€
BNA	Jus de fruits (bio)	3,00€
BNA	Soft (conventionnel)	2,50€
BNA	Soft (bio)	3,00€
BNA	Boissons chaudes (conv.) type 1	2,00€
BNA	Boissons chaudes (conv.) type 2	3,00€
BNA	Boissons chaudes (bio) type 1	2,50€
BNA	Boissons chaudes (bio) type 2	3,50€
BNA	Bière (NA)	2,50€
BNA	Vin (NA)	5,00€
BNA	Crémant (NA)	6,00€
BNA	Mocktail type 1	5,00€
BNA	Mocktail type 2	6,00€
BNA	Mocktail type 3	7,00€

#### Tarification des prix de vente des collations

Catégorie	Produit	Prix de vente
SN	Chips	2,00€
SN	Chocolat / Sucrerie	2,00€
SN	Snack sucré type 1	3,00€
SN	Snack sucré type 2	4,00€
SN	Snack sucré type 3	5,00€
SN	Snack salé type 1	4,00€
SN	Snack salé type 2	6,00€
SN	Snack salé type 3	8,00€
COLL	Collation type 1	15,00€
COLL	Collation type 2	20,00€
COLL	Collation type 3	25,00€
COLL	Collation type 4	30,00€
DS	Dessert type 1	3,00€
DS	Dessert type 2	5,00€
DS	Dessert type 3	7,00€

#### 7.4. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve le règlement de circulation à Mensdorf, rue Principale – Travaux de façade.

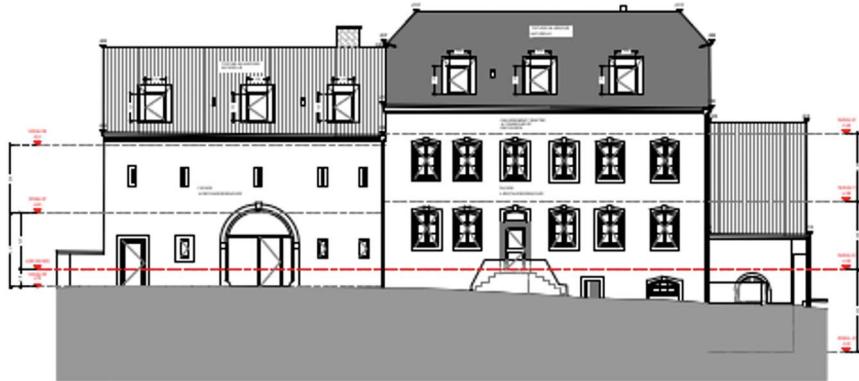


## 8. CONTRATS ET CONVENTIONS:

### 8.1. Convention avec l'Etat luxembourgeois relative aux participations financières concernant le projet « Dechanthaus » sis Rue de l'Eglise à Betzdorf.

Le conseil communal décide d'approuver la convention relative aux aides à la construction d'ensembles pour le projet « Dechanthaus », sis rue de l'Eglise à Betzdorf.

La présente convention remplace et annule celle, signée en date du 8 mars 2023 et approuvée par le conseil communal en date du 31 mars 2023.



### 8.2. Compromis de vente concernant un logement classé en tant que monument national « Doléinerhaus » sis à Mensdorf.

Le conseil communal décide d'approuver la proposition d'acquérir la « maison Doléiner », classée au niveau national, située rue de la Grotte à Mensdorf. Cet emplacement favorable et la préservation du patrimoine offrent un large potentiel d'aménagement pour un projet d'utilité publique. La maquette de ce bâtiment est exposée au musée de l'émigration aux États-Unis, ce qui confère à l'immeuble une valeur patrimoniale et symbolique particulière.



### 8.3. Mise à disposition d'un local à Junglinster pour l'installation et l'exploitation du « Club Aktiv Plus An der Loupescht ».

Le conseil communal décide d'approuver la convention signée en date du 21 novembre 2025 entre les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Junglinster, Beaufort, Bech, Berdorf, Betzdorf, Consdorf et Waldbillig, concernant la mise à disposition d'un local à Junglinster pour l'installation et l'exploitation du « Club Aktiv Plus An der Loupescht ».

### 8.4. Contrats de bail abordable.

Le conseil communal approuve les contrats de bail abordable à durée indéterminée en question.

### 8.5. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve le contrat de concession de sépulture en question.

## 9. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL:

### Informations

#### Pacte climat

Le bourgmestre informe que la commune de Betzdorf a atteint, lors de l'audit du 25 novembre 2025, le seuil correspondant à la prochaine certification (65%) dans le cadre du Pacte Climat. Le taux réel atteint s'élève à 69,3%.

#### Module « Réservation salle »

Le bourgmestre informe que le module de réservation des salles sur le site internet communal est désormais en ligne.

## Suivi chantiers

### Logements « Al Schoul » – Betzdorf

**Bloc A:** L'installation des panneaux photovoltaïques en toiture est achevée. Les travaux HVAC et électriques sont presque terminés. Les travaux de plâtrerie sont achevés. La préchape est réalisée. Les travaux d'isolation des murs extérieurs sont en cours.

**Bloc B:** Les travaux HVAC et électriques sont presque terminés. La chape est réalisée. L'installation des garde-corps dans les loggias et dans la coursive est achevée.

**Bloc C:** Les travaux HVAC et électriques sont presque terminés. L'installation des garde-corps dans les loggias est achevée.

**Bloc D:** Les travaux HVAC et électriques sont presque terminés. L'installation des garde-corps dans les loggias et dans la coursive est achevée. Les travaux de carrelage sont en cours.

**Parking souterrain:** Les travaux d'isolation du plafond ainsi que les travaux HVAC et électriques sont en cours.

**Cour intérieure (au-dessus du parking souterrain):** Les travaux d'étanchéité ont démarré.

**Aménagements extérieurs:** Les travaux d'aménagement extérieur ont démarré au niveau de l'ouvrage du bassin de rétention.

### Logements « Ale Pompjeesbau » – Mensdorf

Les travaux de finition et d'aménagement intérieur sont en phase d'achèvement.

### Trottoir « Rue d'Uebersyren » – Mensdorf

Les travaux de génie civil relatifs au trottoir en direction du terrain de football sont presque achevés.

### Installation d'un éclairage public le long du trottoir longeant la N1 – Berg

Les travaux de génie civil concernant la pose des socles de lampadaire ainsi que la mise en place des gaines sont achevées.

## 10. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS:

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

## 11. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS:

### Gestion financière

**Monsieur Patrick LAMHÈNE** félicite le collège des bourgmestre et échevins pour sa bonne gestion financière.

**Le bourgmestre** prend note de ces félicitations.

### Fontaines à eau dans le hall sportif

**Monsieur Hugo DA COSTA** s'informe sur l'avancement des travaux relatifs à l'adaptation des fontaines à eau dans le hall sportif.

**Le bourgmestre** répond que le Service technique a été chargé de cette mission.

### Mesurages de vitesse – rue Haupeschhaff

**Le bourgmestre** donne suite à la question posée par **Monsieur Hugo DA COSTA** lors de la séance du 26 septembre 2026 et indique que les analyses des mesures ont révélé que 85 % des usagers circulent à une vitesse en dessous de 51 km/h.

### Logements pour réfugiés

**Monsieur Hugo DA COSTA** demande si le projet de logements pour réfugiés envisagés à Rethoicht est toujours d'actualité.

**Le bourgmestre** répond que le projet demeure d'actualité et que ce sujet a également été abordé lors de la réunion de travail avec le Ministre Max HAHN. Des études sont en cours afin d'évaluer d'éventuelles répercussions sur les activités du zoning « ZAEC Rethoicht ».

### Logement abordable

**Monsieur Hugo DA COSTA** s'informe sur la situation des dégâts d'eau dans le logement abordable situé au-dessus de la brasserie Monkell à Olingen.

**Le bourgmestre** répond que le logement n'est actuellement pas habitable et que l'évaluation des dégâts est en

cours. Il précise que les questions liées à l'assurance sont également en cours de traitement.

### Trajets de bus – transports publics

**Monsieur Claude BODEN** informe que la ligne de bus 3491 à destination de Lux-Ville a été supprimée et que, par conséquent, la ligne 3461 est surchargée, ce qui entraîne une situation très défavorable, affectant notamment de nombreux élèves. Il demande si la commune s'est manifestée auprès de l'Administration des transports publics – RGTR.

**Le bourgmestre** répond que la commune a également dû prendre note de cette décision, qui a été prise sans discussions préalables. Il précise que la commune est intervenue par écrit et a réussi à négocier une solution permettant qu'à partir du 1er janvier 2026 un bus plus grand soit mis en service pour les trajets de la ligne 3461.

### Guêpes asiatiques

**Madame Lynn ZOVILÉ** demande s'il y a des nouvelles concernant l'état de la procédure relative à l'enlèvement du nid de guêpes asiatiques situé rue du Moulin à Roodt/Syre, le nid étant toujours présent.

**Le bourgmestre** répond que l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF) est intervenue à deux reprises avec une nacelle. Le nid a été traité et ne présente plus de possibilité de reproduction au printemps. Il précise que, bien que le nid soit encore physiquement présent, le service technique se chargera de son élimination complète.

### Éclairage tunnel – rue du Moulin

**Madame Lynn ZOVILÉ** signale que l'éclairage dans le tunnel de la rue du Moulin à Roodt/Syre ne fonctionne plus.

**Le bourgmestre** répond que l'éclairage est raccordé au réseau des CFL et que ce problème existe depuis les travaux de tonte réalisés par les CFL. La commune a déjà pris contact avec les CFL à ce sujet.